

Etude d'un plan de mobilité des entreprises - Partenariat avec l'ADEME

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Les plans de déplacements urbains complétés par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) et récemment par la loi relative à la Solidarité au Renouvellement Urbain (SRU) portent sur l'encouragement à établir un plan de mobilité dans les établissements et à l'usage du transport collectif, des modes doux et du covoiturage.

Un Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) ou plan de mobilité est une démarche visant à aborder dans sa globalité la problématique «transport» autour des pôles générateurs de transport que sont les entreprises. Concrètement, il s'agit de mettre en place un ensemble de mesures cohérentes au sein d'un organisme pour favoriser et mettre en oeuvre durablement tous les moyens de transports alternatifs à la voiture particulière dans les déplacements liés au travail (essentiellement domicile - travail et déplacements professionnels).

C'est dans l'esprit de ces dispositions que s'inscrit l'étude que l'ADEME souhaite engager en synergie avec la Ville de Besançon et l'Agglomération du Grand Besançon.

Pour anticiper les effets de la politique stationnement de la Ville de Besançon, l'ADEME souhaite donc engager une opération visant à la sensibilisation et la concertation sur les politiques de déplacement des salariés des établissements, comme à titre d'exemple : Mairie de Besançon, Centre des Impôts à Chamars, Hôtel de Police, Conseil Général du Doubs, Préfecture de Région, France 3, DRAC, Hôpital Saint-Jacques, Faculté de Médecine...

Cette étude, dont la première partie consisterait essentiellement en un diagnostic auprès des employeurs concernés, serait financée dans son intégralité par l'ADEME.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le partenariat avec l'ADEME pour cette démarche.

«M. LE MAIRE : C'est quelque chose d'exemplaire. Je crois que Jean-Claude ROY va nous en dire un mot. Dans le cadre justement de notre réflexion, ce plan de déplacement est fait pour que globalement, au niveau des entreprises, on réfléchisse à la façon de se déplacer. Jean-Claude, tu connais ça parfaitement.

M. Jean-Claude ROY : Oui, c'est une initiative qui sera reprise également à la Communauté d'Agglomération et sur laquelle nous travaillerons mardi prochain en commission puis plus tard en conseil communautaire. Elle vise simplement à initier toute une série d'initiatives, d'accompagnement, de mise en application du PDU, et mettre autour de la table employeurs - employés pour regarder aujourd'hui comment on se déplace et quelles initiatives les uns et les autres peuvent prendre ensemble pour se déplacer différemment. Ce n'est pas mettre un frein à la mobilité, mais c'est la rationaliser et l'organiser autrement.

Je dirai que dans ces différentes initiatives, je vois quatre enjeux : enjeu économique, il s'agit d'optimiser la gestion des différentes infrastructures, notamment les parkings. Deuxième enjeu, il est social, il consiste à améliorer la sécurité dans les déplacements. Troisième enjeu, il est environnemental, c'est lutter contre la saturation de l'espace public. Le quatrième et dernier enjeu est citoyen, parce qu'il contribue à participer à la réalisation des objectifs de la loi sur l'air et je considère que ce que vous avez adopté tout à l'heure concernant le forfait parents d'élèves pour le stationnement dans le parking de la Mairie, est l'élaboration du premier plan de déplacement des parents d'élèves.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude, je crois que tout le monde est d'accord. C'est quelque chose de très très important et que Jean-Claude suit avec beaucoup d'attention».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.